



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 95642

Texte de la question

M. Roger Boullonnois attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la formation des élèves et des enseignants à la manipulation des moyens de secours. En effet, en cas d'accident ou d'incendie, les premiers gestes et les bons réflexes permettent souvent de sauver des vies. Il serait donc utile d'augmenter le nombre de formations à la manipulation de moyens de secours (sécurité incendie, formation aux premiers secours...) dispensées aux enseignants. Par conséquent, il souhaite connaître la position du Gouvernement à ce sujet.

Texte de la réponse

Le nouveau concours de recrutement des professeurs des écoles impose à partir de la session de 2006 que tous les candidats au concours soient détenteurs, au plus tard à la date de clôture des registres d'inscription, d'une qualification en natation et d'une qualification en secourisme, attestées par l'un des titres, diplômes, certificats, attestations ou qualifications équivalentes dont la liste est fixée par arrêté conjoint du ministre chargé de l'éducation et du ministre chargé de la fonction publique. Au sein des IUFM, au cours de la seconde année, des formations aux premiers secours et à la prévention des risques peuvent être dispensées aux enseignants du second degré dont la discipline peut présenter des risques particuliers (enseignants d'éducation physique, de technologie ou professeurs de lycées professionnels). Les plans académiques de formation proposent également aux enseignants, dans le cadre de la formation continue, des actions de formations aux premiers secours et à la sécurité incendie. Enfin, des exercices d'évacuation sont régulièrement effectués dans les établissements.

Données clés

Auteur : [M. Roger Boullonnois](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95642

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 mai 2006, page 5608

Réponse publiée le : 22 août 2006, page 8865